

DEPARTEMENT DU VAR



**MAIRIE DE CUERS**

B.P. 37

Code Postal 83390

☎ 04 94 13 50 70

Fax 04 94 13 52 72

**SERVICE URBANISME**

## Avis d'enquête Publique

**Commune de Cuers.**

Enquête publique sur les projets de révisions simplifiées du Plan d'occupation des Sols de Cuers. Par arrêté en date du 23 septembre 2009, le maire de Cuers a ordonné l'ouverture des enquêtes publiques conjointes sur les projets de révisions simplifiées du Plan d'occupation des Sols.

Les projets des révisions simplifiées portent sur les points suivants :

- d'une part sur des parcelles communales situées quartier **Les** Trébaudels à Cuers, pour une opération privée présentant un intérêt général pour la Commune, d'autre part sur la réalisation d'une opération privée comportant notamment la réalisation d'une structure d'hébergement touristique sur des parcelles communales situées quartier Le Puy à Cuers et présentant également un intérêt général.

La réalisation de ces opérations nécessite un changement de zonage de certaines parcelles, des modifications graphiques et des adaptations **règlementaires**.

A cet effet, M. Pierre BLONDIN demeurant 914, avenue du **Brusc** 83140 SIX FOURS LES PLAGES a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de TOULON.

Les enquêtes publiques conjointes se dérouleront à la mairie de Cuers du 12 Octobre 2009 au 12 novembre 2009 inclus, les lundis, mardis, mercredis, jeudis de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, les vendredis de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30, où chacun pourra prendre connaissance des dossiers et soit consigner ses observations sur les registres d'enquêtes, soit les adresser au commissaire-enquêteur en précisant le dossier concerné.

Le commissaire-enquêteur recevra en Mairie Place Général Magnan – Salle de Réunion, les jours et heures qui suivent :

- 1<sup>ère</sup> permanence le lundi 12 octobre 2009 de 11 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00,
- 2<sup>ème</sup> permanence le jeudi 15 octobre 2009 de 14 h 00 à 17 h 00,
- 3<sup>ème</sup> permanence le jeudi 22 octobre 2009 de 14 h 00 à 17 h 00,
- 4<sup>ème</sup> permanence le jeudi 29 octobre 2009 de 11 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00,
- 5<sup>ème</sup> permanence le jeudi 5 novembre 2009 de 14 h 00 à 17 h 00,
- 6<sup>ème</sup> permanence le jeudi 12 novembre 2009 de 11 h à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

**Ses** rapports et ses conclusions seront transmis au maire et seront tenus à la disposition du public à la mairie de Cuers. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

**LE MAIRE,**  
**M. Gilbert PERUGINI**

